

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 6 juillet 2021

| Délibération N° 21.098.1 | |
|-----------------------------|----|
| En exercice | 37 |
| Présents | 23 |
| Votants | 30 |
| Pour | 30 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

CONTRAT DE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL 2015-2020 ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE ET LA COMMUNE DE MARAUSSAN – AVENANT N°1 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation: 30/06/2021

L'an deux mille vingt et un **Et le 6 juillet à 18h00**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

- 23 Conseillers communautaires présents: monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.
- **7 Conseillers communautaires absents représentés:** monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Michel PEPOZ (représentée par madame Mireille TORTES), monsieur Michel SANCHEZ (représentée par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).
- **7 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Nathalie PIQUES.

Secrétaire de séance : madame Martine SIGNOUREL.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 6 juillet 2021

Contrat de Territoire Intercommunal 2015-2020 entre la Communauté de communes La Domitienne et la commune de Maraussan – Avenant n°1 – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1111-10 relatif aux participations minimales des collectivités au financement des opérations desquelles elles sont maîtres d'ouvrage, et l'article L. 5214-16 V relatif au versement des fonds de concours entre Communautés de communes et communes membres;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les programmes opérationnels suivants de la Région : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) ;

Vu le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) pour la période 2014-2020;

Vu la délibération n° 2015.07.03 du 9 juillet 2015 adoptant la convention-cadre du pacte financier et fiscal 2015-2020 de l'ensemble intercommunal;

Vu la délibération n° 2015.07.07 du 15 juillet 2015 adoptant le Contrat de Territoire Intercommunal de la Communauté de communes La Domitienne avec la commune de Maraussan ;

 ${f Vu}$ la délibération n°2 du Conseil municipal de la commune de Maraussan du 22 septembre 2015 ayant autorisé le Maire à signer la convention ;

Vu l'avenant n°1 au Contrat de Territoire Intercommunal 2015-2020;

Considérant que la commune de Maraussan n'a pas pu terminer son programme d'investissement au 31 décembre 2020 ;

Considérant que le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'actualisation du Contrat de Territoire Intercommunal 2015-2020 entre la Communauté de communes La Domitienne et la commune de Maraussan;

Considérant qu'il a pour objet la prorogation du Contrat de Territoire Intercommunal 2015-2020 jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**, Après en avoir délibéré, Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote, **A l'unanimité**,

I. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au Contrat de Territoire Intercommunal avec la commune de Maraussan, notamment la prorogation du contrat jusqu'au 31 décembre 2021.

II. AUTORISE monsieur le Président à le signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



